



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES JEUNES

SAISON 2025/2026 **PROCES VERBAL N°11**

Réunion Plénière du 21/10/2025

Salle Municipale d' Etoutteville

Président : Mr LIBERGE Jean

Membres de la commission présents : Mrs Thierry BLONDEL – Denis OLIVIER- Luc DUVAL-Dominique FONTAINE

Absents excusés : Mrs Frédéric LUCAS- Thomas NIEMIER-Didier SEITE

Absent : Mr Yanis DECAYEUX

Assiste à la réunion : M. Philippe DAJON , membre du CODIR et président de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous rappelons aux clubs que pour toute communication ou demande d'information, ils doivent :

- Soit utiliser l'adresse électronique du district : district@dfsm.fff.fr
- Soit téléphoner au 0276528172

En aucun cas vous ne devez contacter directement un membre de la commission.

Merci d'indiquer la catégorie et la poule dans lesquelles évolue votre équipe

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci **Dans un délai de 2 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Les dates et heures des rencontres sont fixées au calendrier, elles sont **IMPÉRATIVES**.

Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles , seule la CDCMJ pourra accorder une dérogation , il sera possible d'avancer les dates des rencontres sur Footclub avec l'accord du club adverse

Il est demandé aux clubs de répondre le plus rapidement possible aux demandes de modification de matchs sur FOOTCLUB

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Homologation des rencontres : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est Prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune Instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.

Le procès-verbaux n° 10 est adopté à l'unanimité des membre présents

Journée du 13/09/2025

Suite à la planification du 2ème tour de Coupe Gambardella du 13 septembre 2025 concernant la catégorie U18 D1 et D2 les matchs suivant sont reportées au 25 octobre 2025.

D1

Poule A

Match n°54011579 : Es Mont Gaillard 22/Usf Fecamp 21

Match n°54011577 : As St Romain Colbosc 21/Us De Bolbec 21

Match n°54011575 : Sc Octeville Sur Mer 21/Olympia'Caux Football 22

Match n°54011576 : Solidarite S Gournay/As Fauvillaise 21

Poule B

Match n°54011798: Stade Sotteville Cc 21/St Aubin Fc 21

Match n°54011797 : G.Elbeuf.Cleon.Caudebec 22/Fc St Etienne Du Rouvray 21

Match n°54011795 : Cms Oissel 2/Rouen Sapins Fc 21

Match n°54011796 : Mont St Aignan Fc 21/Grand Quevilly Fc 21 (la rencontre est reporté au 1/11/2025)

Poule C

Match n°54011884 : Cany Fc 21/Grpt Us Criel Eu Fc 21

Match n°54011883 : Neuville Ac 21/Fc La Varenne 21

Match n°54011885 : E.Motteville X Mare 21/ O. Pavillais 22

Match n°54011882 : Falaise Du Talou 21/Fc Le Trait Duclair 21

Match n°54011881 : Luneraysienne 21/F.La Boucle De Seine 21 (la rencontre est reporté au 20/12/2025)

D2

Poule A

Match n°54012948 : Esm Gonfreville 23/ As Ste Adresse But 21

Match n°54012949 : Rc Du Port Du Havre 21/Gainneville Ac 21

Match n°54012951 : Le Havre Fc 2012.21/As Montivilliers 21

Match n°54012952 : Espc St Gilles Etainhus 22/Oh Trefilerie Neiges 21

Poule B

Match n°540013201 : Espc St Gilles Etainhus 21/Grpt St Aubin Vigor 21

Poule C

Match n°54013375 : A.S. Côte D'Albatre 21/Us Doudevillaise 21

Poule D

Match n°54717422: Fc Tôtes 21/Fc Barentinois 21

Courriel : district@dfsm.fff.fr
Téléphone : 02.76.52.81.72
Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Poule E

Match n°54013611: As Mesnieroise 21/Us Normande 76.21

Poule F

Match n°54013737 : O. De Darnetal 21/Gco Bihorellais 21

Match n°54013739 : Grpt Moulin Ecalles 21/Maurice.Houppesville.malaunay 21

Poule H

Match n°54013968 : As Madrillet Chateau Blanc 21/Us St Jacques.darnetal 21

U18 D1

Poule A

RAS

Poule B :

Forfait général du Canteleu Fc 21 confirmé par mail le vendredi 19 septembre à 11h13.

La commission jugeant en 1ère instance :

-Confirme le forfait général du Canteleu Fc 21 dans le championnat U18 D1 Poule B.

-Le forfait intervenant avant les deux dernières journées pour les compétitions de jeunes en deux phases par match
« aller-simple, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont annulés.

-Inflige une amende de 400€ au Canteleu Fc en application des droits de pénalités du DFSM.

Poule C :

RAS

U18 D2

Poule A

Match n°54012950 : US St Thomas 21/ CS Municipaux 21

La commission inflige au C S Municipaux le Havre une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de dirigeant).

Poule B

Match n°54013197 : Ent Esi.Tac 21/Fc Gruchet Le Valasse 21

Le dossier est transmis à la commission Départementale des Règlements et Contentieux du DFSM.

Poule C

Match n°54013376 : As Fauvillaise 22/Us Goderville 22

La commission inflige à As Fauvillaise une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de dirigeant)

Poule D

Match n°54717418 : Fc Du Nord Ouest 21/Us Des Vallées 21

Forfait déclaré Us Des Vallées 21 par mail du mercredi 10 septembre 2025 à 23h31.

La commission jugeant en 1ère instance :

Donne match perdu par forfait déclaré à Us Des Vallées 21 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier Fc Du Nord Ouest 21 sur le score de 3 buts à 0.

La commission inflige à Us Des Vallées une amende de 80€ pour forfait déclaré en application des droits et pénalités du DFSM.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Match n°54013467 : Fc Le Trait Duclair 22/Yerville Fc 21

La commission inflige au Fc Le Trait Duclair 22 une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de délégué).

Poule E

Match n°54013608 : E.Vienne Saane.longu 21/Ent Auffray;Ajc 21

La commission inflige à E.Vienne Saane.longu une amende de 40€ pour non utilisation de la FMI et insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence n° du match).

Match n°54013609 : Ca Longuevillais 21/Falaise Du Talou 22

La rencontre est reportée à une date ultérieure

Poule F

Match n°54013736 : R.C De Rouen 21/Fusc Boisguillaume 22

Forfait non déclaré de R.C De Rouen 21 ,mail envoyé par mail le vendredi 12 septembre 2025 à 20h10.

La commission jugeant en 1ère instance :

Donne match perdu par forfait non déclaré à R.C De Rouen 21 sur le score de 0 but à 3 buts avec 0 point, pour en faire bénéficier le Fusc Boisguillaume 22 sur le score de 3 buts à 0 but.

La commission inflige à R.C De Rouen une amende de 120€ pour forfait non déclaré en application des droits et pénalités du DFSM.

Match n°54013738 : St Aubin Fc 22/Stade Sotteville Cc 22

La commission inflige à St Aubin Fc une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de délégué).

Match n°54013740 : AS5V 21/Grand Quevilly Fc 22

La commission inflige à AS5V une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence dirigeant).

Poule G

RAS

Poule H

RAS

U15 D1

Poule A

Match n° 54014243 : CS Gravenchon 1 / SC Octeville Sur Mer 1

La commission inflige une amende de 10€ à CS Gravenchon pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué).

Poule B

RAS

Poule C

Match n° 54014784 : AL Deville Maromme 2/ US Luneraysienne 1

La commission inflige une amende de 30€ à AL Deville Maromme pour non utilisation de la FMI.

U15 D2

Poule A

RAS

Poule B

Match n° 54015114 : As Fauville 3/ As De Montivilliers 2

La commission inflige une amende de 30€ à As De Montivilliers pour non utilisation de la FMI

Poule C

RAS

Poule D

RAS

Poule E

Match n° 54015556 : Vatteville Brotonne1/Fc Le Trait Duclair 1

Forfait déclaré du club de Vatteville Brotonne 1

La commission jugeant en 1ère instance :

Donne match perdu par forfait déclaré à Vatteville Brotonne 1 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier Fc Le Trait Duclair 1 sur le score de 3 buts à 0.

La commission inflige à Vatteville Brotonne une amende de 74€ pour forfait déclaré en application des droits et pénalités du DFSM.

Match n° 54015557 : Fc Barentinois 1/Ent Louv Usat 1

forfait déclaré du club Fc Barentinois 1

La commission jugeant en 1ère instance :

Donne match perdu par forfait déclaré au Fc Barentinois 1 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier Ent Louv Usat 1 sur le score de 3 buts à 0.

La commission inflige au Fc Barentinois une amende de 74€ pour forfait déclaré en application des droits et pénalités du DFSM.

Poule F

Match n° 54015616 : As Canton d' Argueil 1/Isneauville Fc 2

La commission inflige une amende de 30€ à As Canton d' Argueil pour non utilisation de la FMI

Poule G

Match n° 54015658 : Us Normande 76. 2/ Ent Asm Usl 1

Le dossier est transmis à la Commission Départementale Règlement et Contentieux

Match n° 54015661 : E Vienne Saane Longu 1/Fc Dieppe 2

La commission inflige une amende de 40€ à E Vienne Saane Longu pour non utilisation de la FMI et absence de délégué.

Poule H

Match n° 54015706 : O Pavillais 2/ Fc Tôtes 1

La commission inflige une amende de 10€ à O Pavillais pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué)

La commission inflige une amende de 10€ à Fc Tôtes pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de dirigeant)

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Poule I

Match n° 54015883 : S De Grand Quevilly 1/AS5V 1

La commission inflige une amende de 30€ à AS5V pour non utilisation de la FMI

Poule J

Match n° 54016131 : Maison Quartier Grieu 2/Elbeulf Cleon Caudebec 4

La commission inflige une amende de 10€ à Maison Quartier Grieu pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué)

Match n° 54016132 : Réunionnais Fc 1/ Fc Boos 1

Forfait déclaré de Réunionnais Fc 1

La commission jugeant en 1ère instance :

Donne match perdu par forfait déclaré au Réunionnais Fc 1 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier Fc Boos 1 sur le score de 3 buts à 0.

La commission inflige au Réunionnais Fc une amende de 74€ pour forfait déclaré en application des droits et pénalités du DFSM.

Poule K

Match n° 54016908 : Stade Sotteville Cc 2/Fc St Julien Pt Quevilly 1

Forfait non déclaré de Fc St Julien Pt Quevilly 1

La commission jugeant en 1ère instance :

Donne match perdu par forfait non déclaré au Fc St Julien Pt Quevilly 1 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier Stade Sotteville Cc 2 sur le score de 3 buts à 0.

La commission inflige au Fc St Julien Pt Quevilly une amende de 111€ pour forfait non déclaré en application des droits et pénalités du DFSM.

Journée du 20/09/2025

U18 D1

Poule A :

RAS

Poule B :

Match n° 54011802 : AL Deville Maromme 22/ ST Aubin Fc 21

La commission inflige une amende de 10€ à **ST Aubin Fc** pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque la signature d'après match de l'éducateur responsable).

Poule C :

Match n° 54011890 : Neuville Ac 21 / E.Motteville x Mare 21

Dossier transmis à la commission départementale de discipline.

Match n° 54011887 : Grpt Us Criel Eu Fc 21/Falaise Du Talou 21

Dossier transmis à la commission départementale de discipline.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

U18 D2

Poule A

Match n°54012955 : Gainneville Ac 21/As St Adresse But 21

La commission inflige à Gainneville Ac une amende de 30€ pour non utilisation de la FMI.

Poule B

Match n°54013204 : Rc Du Port Du Havre 22/Ent Esi.Tac 21

Le dossier est transmis à la commission Départementale des Règlement et Contentieux du DFSM.

Poule C

Match n°54013384 : Usf Fecamp 22/Ent.Louv.Usat 21

La commission inflige à Usf Fecamp une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de délégué)

Poule D

Forfait Général de Us Des Vallées

La commission prend note du mail de Us Des Vallées en date du jeudi 18 septembre 2025 du forfait général de son équipe U18 D2 poule D .

La commission jugeant en 1ère instance :

enregistre le forfait général le 18 septembre 2025, classe cette équipe à la dernière place avec 0 point, inflige une amende de 320€ à Us Des Vallées en application des droits et pénalités du DFSM.

Poule E

RAS

Poule F

Match n°54013743 : Gco Bihorellais 21/Rc De Rouen 21

Forfait déclaré de R.C De Rouen 21 ,mail envoyé par mail le vendredi 12 septembre 2025 à 20h10.

La commission jugeant en 1ère instance :

Donne match perdu par forfait déclaré à R.C De Rouen 21 sur le score de 0 but à 3 buts avec 0 point, pour en faire bénéficier **Gco Bihorellais 21** sur le score de 3 buts à 0 but.

La commission inflige à R.C De Rouen une amende de 80€ pour forfait non déclaré en application des droits et pénalités du DFSM.

Match n°54013744 : Fusc Boiguillaume 22/Grand Quevilly Fc 22

La commission inflige à Fusc Boiguillaume une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de délégué)

Match n°54013745: St Aubin Fc 22/AS5V 21

Le dossier est transmis à la commission de discipline

La commission inflige à St Aubin Fc une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence de délégué)

Poule G

Match n°54013794 : Us Mesnil Esnard Fran 22/ Maison Quartier Grieu 21

Suite au droit d'évocation

Voir décision sur **FOOTCLUB**

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Poule H

Match n°54013972: Sc Petit Couronne 21/Plat Quincampoix Fc 21

La commission inflige à Sc Petit Couronne une amende de 40€ pour non utilisation de la FMI et insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence n°licence assistant 1).

Match n°54013974: Al Deville Maromme 23/Mt St Aignan Fc 22

La commission inflige à Al Deville Maromme une amende de 30€ pour non utilisation de la FMI.

U15 D1

Poule A :

RAS

Poule B :

Match n° 54014520 : Us De Grammont 1/Fusc Boiguillaume 2

La commission inflige une amende de 10€ à Us De Grammont pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué).

Match n° 54014521 : G .Elbeulf.Cleon.Caudebec 2/Gco Bihorellais 1

Dossier transmis à la commission départementale des règlements et contentieux.

Match n° 54014523 : Sc Petit Couronne 1/As Madrillet Château Blanc 1

La commission inflige une amende de 10€ à Sc Petit Couronne pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué).

Match n° 54014522 : Us Mesnil Esnard 1/Rouen Sapin Fc 1

La commission inflige une amende de 10€ à US Mesnil Esnard pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de dirigeant).

La commission inflige une amende de 10€ à Rouen Sapin Fc pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de dirigeant).

Poule C :

RAS

U15 D2

Poule A

Match n° 54015006 : Le Havre Fc 2012. 1/ Es Du Mont Gaillard 1

La commission inflige une amende de 10€ au Le Havre Fc 2012. pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué).

Match n° 54015007 : Oh Tréfilerie Neiges 2/Ac Saint Romain Colbosc 1

La commission inflige une amende de 10€ à Oh Tréfilerie Neiges pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de dirigeant)

Poule B

Match n° 54015119 : Rc Du Port Du Havre 2/As Fauvillaise 3

La commission inflige une amende de 10€ au Rc Du Port Havre pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué).

La commission inflige une amende de 10€ à As Fauvillaise pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de dirigeant).

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Poule C

Match n° 54015192 : Us Lillebonnaise 2/Us Godervillaise 1

La commission inflige une amende de 10€ à Us Lillebonnaise pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de dirigeant).

Match n° 54015194 : Cs Gravenchon 2/Usf Fécamp 2

La commission inflige une amende de 10€ à Gs Gravenchon pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de dirigeant).

Poule D

Match n° 54046977 : As Sassetot Therould 1/Us Doudevillaise 2

La commission inflige une amende de 10€ à As Sassetot Therould pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué).

Poule E

Match n° 54015561 : Canteleu Fc 1/Vatteville Brotonne 1

Forfait déclaré de Vatteville Brotonne 1

La commission jugeant en 1ère instance :

Donne match perdu par forfait déclaré à Vatteville Brotonne 1 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier Canteleu Fc 1 sur le score de 3 buts à 0.

La commission inflige à Vatteville Brotonne une amende de 74€ pour forfait déclaré en application des droits et pénalités du DFSM.

Match n° 54015562 : Fc Le Trait Duclair 1/Isneauville Fc 1

La commission inflige une amende de 10€ au Fc Le Trait Duclair pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué).

Poule F

Match n° 54015619 : Isneauville Fc 2/Fc Neuchatel En Br 2

La commission inflige une amende de 10€ à Isneauville Fc pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence du numéro de licence du délégué).

Poule G

Match n° 54015663 : Es Janvalaise 1/Fc Dieppe 2

La commission inflige une amende de 10€ au Fc Dieppe pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de dirigeant).

Match n° 54015664 : E Vienne Saane Longu 1/As Le Tréportaise 1

La commission inflige une amende de 30€ à E Vienne Saane Longu pour non utilisation de la FMI.

Poule H

Match n° 54015706 : Fc Tôtes 1/Ent Ajc Auffay 1

La commission inflige une amende de 10€ au Fc Tôtes pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de dirigeant).

Match n° 54015713 : O Pavillais 2/Grpt Moulin Ecalles 2

La commission inflige une amende de 10€ à O Pavillais pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué).

Poule I

Match n° 54015886 : AS5V/Cms Oissel 2

La commission inflige une amende de 10€ à AS5V pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué).

Poule J

Match n° 54016136 : Fc Bonsecours S Lege 1/Maison Quartier Grieu 2

La commission inflige une amende de 10€ au Fc Bonsecours S Lege pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué).

Poule K

Match n° 54016911 : Fc St Julien Pt Quevilly 1/G Elbe Cleon Caudebec 5

La commission inflige une amende de 30€ au Fc St Julien Pt Quevilly pour non utilisation de la FMI.

Match n° 54016914 : St Aubin Fc 2/Grand Quevilly Fc 2

La commission inflige une amende de 30€ à St Aubin Fc pour non utilisation de la FMI.

PROCHAINE REUNION 28 OCTOBRE 2025

Le Président de la commission

Le Secrétaire de séance

M. Jean LIBERGE

Mr BLONDEL Thierry

